

Le Président

Mairie de Douchy les Mines
Monsieur le Commissaire Enquêteur
Monsieur G. KAWECKI
37 place Paul Eluard
59283 Douchy les Mines

Référence : AC/PE/2019/04/36

Objet : Extension de l'incinérateur de Douchy les Mines

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre Groupe s'est engagé dans une démarche visant à protéger la population du Nord Pas de Calais et de la Picardie. Cette démarche constitue pour nous l'essence de notre action politique ; elle l'enracine dans la vie des gens, pour un cadre vivable et pour des activités compatibles avec leur santé et leur équilibre.

Aussi, dans le cadre du projet d'extension de capacité de l'incinérateur de Douchy-les-Mines, nous souhaitons déposer les remarques et analyses ci-après afin d'éclairer cette enquête publique.

➤ **Sur le plan institutionnel**, cette extension de capacité nous paraît incompatible avec les motivations exprimées par :

- le **Contrat de Plan Etat-Région Nord-Pas de Calais 2015-2020** ; celui-ci, dans son **Volet Prévention et gestion des déchets**, décrit :
« Afin de poursuivre la réduction du volume de déchets d'ici 2020, la prévention, le tri, le recyclage, le réemploi pour, de nouveau, avoir de la matière première, il s'agira de soutenir et de créer des filières de production de matière première en abordant également la consommation responsable et l'évolution des métiers s'y rattachant » et se donnant pour objectif *« d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière à 55% en 2020 et 60% en 2025. »*
- la démarche **Troisième Révolution Industrielle** engagée en région Nord Pas de Calais puis poursuivie en Hauts-de-France ; celle-ci a fait le choix de soutenir l'économie circulaire et d'en faire un levier d'innovation et de création d'une filière au bénéfice de l'emploi ;
- Le **Plan régional de prévention et de gestion des déchets Hauts-de-France (P.R.P.G.D)** ; celui-ci, à l'état de projet, inscrit la région au cœur d'une stratégie de promotion de l'économie circulaire. L'Assemblée régionale a rappelé la nécessité de développer les dynamiques collectives à l'échelle territoriale, avec l'ensemble des collectivités et des acteurs du déchet, autour de la prévention et de la réduction des déchets.

➤ **Sur le plan Santé**, cette opération nous semble incompatible avec :

- le droit à un air non-vicié.

Question : quelle est actuellement la mesure de la qualité de l'air à la sortie de cheminée de l'incinérateur ? Évoluera-t-elle avec l'augmentation de capacité ?

- la lutte contre les effets cumulatifs des autres productions polluantes, qui engendrent dans ce secteur géographique, une saturation très problématique de diverses manifestations de mauvaise santé chroniques (asthmes, maladies dermatologiques, etc...).

Question : y-a-t-il une étude épidémiologique comparative pertinente sur l'état de santé des patients très proches, proches ou plus éloignés ?

➤ **Sur le plan Environnemental**, cette opération nous semble incompatible avec :

- une nécessité de maintien de terres arables de bonne qualité, qui pourraient recevoir des polluants supplémentaires, susceptibles de contaminer la chaîne alimentaire ou les nappes phréatiques.

Question : existe-il des études sur la qualité biologique des terres et des eaux, environnant le périmètre d'influence de l'incinérateur ?

- un respect de la bio-diversité, déjà très mise à mal par l'exploitation minière et ses rejets.

Question : quel est l'état de richesse de biodiversité des sols et de la biodiversité de surface ?

- une mobilité de transport terrestre de volume modéré.

Question : L'impact engendré le fret des déchets actuels et supplémentaires a-t'il été évalué ? Des solutions alternatives sont-elles proposées ?

➤ **Sur le plan sociétal**, cette opération risquera d'accroître les handicaps constatés :

- comme des indicateurs de santé dégradés, au-delà des normes admissibles.

Question : quelles sont les données publiques disponibles sur l'état de santé de la population locale et les perspectives d'évolution ?

- comme des indicateurs économiques tels que le niveau de revenu, la précarisation due aux caractéristiques spécifiques locales du marché du travail, accentués par des niveaux éducatifs faibles ou des compétences à fortement réadapter.

Question : comment prendre en compte cet effet cumulatif pour épargner certaines catégories de la population ?

Le Conseil régional Hauts-de-France a adopté, parallèlement au Plan régional de Santé, un Plan régional de Santé Environnement ; celui-ci, dans sa fiche 24 dédiée, préconise de « Favoriser le changement de comportement pour améliorer la qualité de l'air extérieur ».

Considérant que l'extension de capacités de l'incinérateur va à l'encontre des politiques régionales citées plus haut et, sous condition des réponses apportées aux questions posées, le groupe Rassemblement national et apparentés exprime, en l'état actuel, les plus expresses réserves quant à ce projet d'extension de capacités de l'incinérateur de Douchy les Mines.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe Eymery